



Commune de Romanel-sur-Lausanne

CONSEIL COMMUNAL

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL COMMUNAL
DU 3 AVRIL 2014**

Présidence **M. Pierre-Alain MEYSTRE**
Sont présents **48 Conseillères et Conseillers sur 59**

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

- vu le préavis municipal **No 38 / 2014 « Crédit d'ouvrage de Prazqueron. Requalification de l'Esplanade publique »** adopté en séance de Municipalité du 24 février 2014 ;
- ouï le rapport de la Commission technique ;
- ouï le rapport de la Commission d'Urbanisme ;
- ouï le rapport de la Commission des Finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour;

décide

- d'accepter le préavis municipal tel qu'amendé comme suit :

*"Suppression de l'habillage en lames d'aluminium des garages. Ces derniers sont ôtés de l'Esplanade et l'emplacement de l'éco point est redéfini. Le montant du préavis est diminué de **CHF 20'000.-** soustraits au poste CFC 415.2 du devis général ".*

- d'accorder le crédit d'ouvrage de Prazqueron pour la requalification de l'esplanade publique de **CHF 883'500.-** ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par prélèvement sur la trésorerie courante ou, au besoin, par recours à l'emprunt, dans la limite du plafond d'endettement ;
- d'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 30 ans.

Ainsi délibéré en séance du 3 avril 2014.

Le Président :

Pierre-Alain MEYSTRE



La secrétaire :

Eliane CARNEVALE